



« LES INFOS BRÈVES ASPREMONTOISES »

Lettre N°58 JUILLET-AOUT 2025

KERMESSE DE L'ÉCOLE DE LA PRAIRIE

AGENDA

JUILLET 2025

Samedi 12 Juillet à 21h00 :

Soirées Estivales 06
Ensemble Baroque de Nice
Les Premiers Maîtres du Violon
Espace scénique Caravadossi

Dimanche 13 Juillet à 19h00 :

ASPREMONT &

Soirée du 13 juillet
avec
Princesse de nuit
LIVE MUSIC

BUVETTE RESTAURATION LIVE MUSIC
Jardins Caravadossi Salle des Fêtes
Ouvert à partir de 19 H00

Lundi 14 Juillet à 11h00 :

Dépôt de gerbes et apéritif
Espace scénique Caravadossi

Vendredi 18 et samedi 19 Juillet :

LE COMITÉ DES FÊTES D'ASPREMONT PRÉSENTE
LA FÊTE DES BRASSEURS
18 - 19 JUILLET
16H00 / 00H00

18 JUILLET 19 JUILLET

LIVE MUSIC

Bliss
Dual Theory
Matt Anderson et son groupe
Sympathy
Less X More
No Way Back
Galaxy Production
Strings Attached
FOO FIGHTERS TRIBUTE BAND

JARDINS DE LA SALLE DES FÊTES
SOCCA - BIÈRE - RESTAURATION SUR PLACE

Galaxy Production IMPORT

Samedi 28 juin 2025 a eu lieu la 4^{ème} kermesse organisée avec la Direction de l'école et la Mairie sous l'égide de l'OCCE (office central de la coopération à l'école). Le Maire a rappelé ce qui a été fait pour la bonne prise en charge des enfants au cours de ces 5 années de mandat. La mise en place d'un **Projet Educatif De Territoire** qui a permis la mise en place de l'aide aux devoirs en 2022, les cycles natation avec le savoir nager, les ateliers théâtre, l'ouverture du conservatoire départemental de musique au sein de l'école, les créneaux hebdomadaires dédiés à la médiathèque. Il a remercié **le personnel périscolaire pour son implication et sa polyvalence.**

Après la représentation des spectacles de danse et de chant, les **nouveaux délégués de classe ont inauguré, avec les élus, la réfection du terrain multi jeux et la réalisation du terrain de basket le 3x3.** A la rentrée prochaine, il est prévu, l'installation de climatiseurs, le lancement de la restauration de la bâtisse du domaine agricole de la Prairie, pour la réalisation d'une ferme agricole pédagogique et la poursuite du projet de végétalisation des deux cours de l'école.

Un grand merci au corps enseignant, aux parents bénévoles pour la tenue des stands et la remise en place des lieux, au personnel communal volontaire.



ASPREMONT

EXPOSITION CHAPELLE DES PÉNITENTS BLANCS

Les icônes de

SUSANNA WELLENZOHN et ANUSKA PEJOVIC



du 19 juillet au 10 août 2025

Ouverture les mercredis, samedis et dimanches de 14h30 à 19h

Vernissage le vendredi 18 juillet 2025
à 18h30

Samedi 19 juillet à 14h00 :

Concours de boules mixte ouvert aux licenciés, Secteur des Vallées

Clos bouliste

Du 25 au 27 juillet :

FÊTE PATRONALE DE LA SAINT-JACQUES

Mardi 29 juillet à 21h00 :

Les Soirées musicales d'Aspremont

Ensemble les virtuoses

Eglise Saint-Jacques Le Majeur

AOÛT 2025

Samedi 2 août à 17h00 :

PREMIER FESTIVAL DU CHÂTEAU

Place Antoine Barbier

Samedi 2 août 2025



17h - 17h45



18h - 19h



20h00 à 21h30



21h45-23h30

Vendredi 8 août 21h00 :

Soirées Estivales 06

La Malafé - Jazz Latino

Espace scénique Caravadossi

« SOIREE NIKAIA » POUR LES SENIORS

Une soirée musicale inoubliable pour les heureux bénéficiaires. Avec le concours des membres du CCAS, 50 personnes ont pu assister au spectacle « Juke Box – Les Voix des Hits », organisé par le Conseil Départemental et le Conservatoire des Alpes-Maritimes. Un show grandiose avec sept sosies vocaux et plus de 900 choristes, dans une ambiance festive mêlant lumières, danses et chansons cultes. Un beau moment de partage et d'émotion pour tous les participants !



Du 14 août au 15 août :

Fête de Notre Dame Marie des Salettes

- Jeudi 14 août à 21h : procession départ chapelle Saint-Claude

- Vendredi 15 août à 10h : messe, procession et apéritif déjeunatoire

Vendredi 15 août à 19h00 :

Bal organisé par le comité des fêtes
Espace scénique Caravadossi

Samedi 16 août à 21h00 :

Soirées Estivales 06

Musiques de films et Disney

Espace scénique Caravadossi

Du Samedi 23 août au 14 septembre :

Exposition de Nicole LEFEVRE

Vernissage vendredi 9 août à 19h30

Exposition : Mercredis, samedis et dimanches de 14h30 à 19h00

Samedi 30 août à 20h30 :

Théâtre Marivaux

« LE LEGS »

Mise en scène

Muriel Mayette-Holtz

Théâtre National de Nice

Place Antoine Barbier (le château)

FETE PATRONALE DE SAINT JACQUES LE MAJEUR 2025



Vendredi 25 juillet

21h00 : Soirées Estivales 06
French Colors (chansons françaises)
Espace scénique Caravadossi

Samedi 26 juillet

10h00 : Concours de pétanque
en doublette arrangée
Réservé aux Aspremontois - Clos bouliste

19h00 : Grand bal
Espace scénique Caravadossi

Dimanche 27 juillet

9h45 : dépôt de gerbes au monument aux
morts

10h15 : grande messe suivie de la proces-
sion dans les rues du village

12h00 : allocution des autorités suivie d'un
déjeuner place Antoine Barbier

Places limitées, réservation conseillée :
mairie@aspremont.fr ou 04 93 08 00 01

16h00 : animations diverses pour
les enfants

19h00 : soirée dédiée aux habitants,
animation et cocktail dinatoire avec
« Events Musique »



ASPREMONT : ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE RECONNUE

Suite aux cumuls de précipitations du 17 octobre au 18 octobre 2024 ayant déclenché des mouvements de terrain d'origine naturelle, la commune d'Aspremont a été reconnue en état de catastrophe naturelle « Mouvement de terrains (hors sécheresse géotechnique) » par arrêté ministériel du 23 juin 2025 (NOR : INTE 2517855A). **Nous vous rappelons que les sinistrés disposent de 30 jours à compter de la parution de l'arrêté précité pour déposer un état estimatif des pertes qu'ils ont subies auprès de leur compagnie d'assurance, afin de bénéficier du régime d'indemnisation instauré par la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 modifiée.**

Reconnaissance
de l'état
de catastrophe
naturelle

Vous trouverez le lien sur l'arrêté en scannant le QR code ci-contre.



REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL URBANISME METROPOLITAIN

Une réunion publique s'est déroulée à la salle Honoré TRASTOUR, le 18 juin 2025. **Vous trouverez sur le site de la métropole, en cliquant sur ce QR code, toutes les informations utiles sur la Révision Générale du PLUM. Toute demande de changement de zonage à la parcelle, doit être adressée au Président de la métropole (adresse ci-dessous) avec copie au Maire, avant le 01/09/2025.**

LES MOYENS POUR S'INFORMER ET S'EXPRIMER



Une **exposition** dans les mairies des communes



Des **registres** de concertation dans les locaux de la Métropole et dans les mairies



Un **dossier de présentation** dans les locaux de la Métropole et dans les mairies des communes



Les **réunions publiques** du 16 juin au 17 juillet 2025



Donner son avis
Par internet :
<http://plum.nicecotedazur.org>



Les informations disponibles sur le **site internet de la Métropole**



Par courrier à
Monsieur le Président de la Métropole
Nice Côte d'Azur
« Concertation sur la révision générale du PLU métropolitain »
Métropole Nice Côte d'Azur
Direction de la Planification Territoriale
06 364 NICE Cedex 4



Révision générale du PLUM



LES PROCHAINES ÉTAPES DU PLUM



REVISION GENERALE DU PLUM : CONCERTATION PUBLIQUE PHASE 2, ZONAGE ET RÈGLEMENT. RÉUNION PUBLIQUE MERCREDI 18 JUIN A ASPREMONT

En présence de **Carole TAURIAC Directrice aménagement et planification**, **Benjamin DUMAS Responsable service planification** et du cabinet CITADIA pour la Métropole NCA, en présence du **Maire, des Adjoints et de la Directrice Générale des Services pour la commune et de 30 personnes présentes.**

Le thème de la présentation a concerné la Révision Générale du PLUM, un document réglementaire d'urbanisme intercommunal qui permet notamment d'instruire les demandes d'autorisations d'urbanisme. **A ce jour, c'est le PLUM, approuvé le 25 octobre 2019 qui est en vigueur.** Il tient compte notamment de la Modification Simplifiée de Droit Commun N°1, approuvée le 6 octobre 2022, pour laquelle la commune a demandé et obtenu des adaptations au règlement écrit et graphique, à savoir la possibilité de réaliser le projet d'extension de la mairie et le reclassement en zone constructible de deux parcelles du domaine privé communal.

En parallèle de ces mises à jour, la procédure d'évolution générale du PLUM est menée par les services de la planification métropolitaine. La phase 2 de la concertation publique porte sur les outils réglementaires, les projets de règlements écrits et graphiques, le zonage ainsi que les mesures du Plan de Mobilité. **Les objectifs poursuivis sont nombreux** : permettre le développement des projets, traduire réglementairement la politique de transition écologique face au dérèglement climatique, prendre en compte les nouveaux risques et aléas, adapter le PLUM au regard de la loi climat et résilience (objectif « Zéro Artificialisation Nette » avec une gestion circonstanciée de l'ouverture à l'urbanisation). **Dans ce contexte, le cabinet CITADIA a présenté les outils de la phase réglementaire et le zonage.**

En amont de cette présentation technique, le Maire a évoqué la stratégie communale en matière d'urbanisation : une urbanisation maîtrisée et le maintien du cadre de vie, la création d'une ceinture verte communale, grâce à l'achat de foncier emblématique.

Il a aussi évoqué la stratégie en matière foncière qui consiste à optimiser et valoriser le patrimoine communal, en obtenant le reclassement de parcelles en zone constructible, en demandant une ouverture à l'urbanisation, en menant une politique de biens sans maître. Une commune qui investit près de 9 millions d'euros en 5 ans pour livrer une vingtaine de projets sans avoir recours à l'emprunt, sans avoir à augmenter la fiscalité locale, en divisant par deux son endettement, se doit de valoriser son foncier communal.

Dans le cadre de cette démarche, les modifications réglementaires demandées par la commune dans le cadre de la révision générale du PLUM, portent sur l'abandon de l'ouverture à l'urbanisation de la parcelle B n°1632 lieu dit « La Costiéra » au Mont Chauve pour des contraintes techniques, sur une modification de zonage afin de pouvoir créer une résidence autonomie pour les seniors et sur le soutien aux demandes d'ouverture à l'urbanisation des administrés. Il est important de souligner que la commune ne demande pas de création d'emplacements réservés pour mixité sociale (à la différence de ce qui a été acté au PLUM de 2019).

Bien que ce ne soit pas l'objet de la réunion, le Maire a tout de même répondu aux questions posées, relatives au 4ème Plan Local de l'Habitat 2024-2029. Il a d'abord tenu à préciser ce qu'est un PLH. Un document qui définit l'ensemble de la politique locale de l'habitat au niveau des 51 communes de la métropole, de l'offre en logements du secteur libre aux logements locatifs sociaux en passant par les travaux effectués par les propriétaires sur leur foncier bâti (des travaux subventionnés à la condition de mettre ces logements sur le marché locatif à prix modéré).

Un outil élaboré par la métropole à la demande de l'Etat, qui permet de dégager des objectifs proches des productions réalisées durant la période précédente tout en tenant compte des scénarios d'évolution démographique. L'objectif retenu pour la commune est la réalisation de 105 logements en 6 ans dont 25 logements locatifs sociaux au regard des 15 logements réalisés à l'immeuble Saint-Claude. Dans le décompte des 105 logements sont pris en compte les nouvelles constructions édifiées par les administrés et les locaux réhabilités en vue de leur location.

Le PLH n'est qu'un document d'orientations et non un document prescriptif, donc non opposable aux tiers. Pour les communes qui n'atteignent pas les objectifs assignés, il ne se passe rien, aucune sanction ne leur est appliquée.

C'est ainsi que lors du vote du 4ème PLH au conseil métropolitain, 43 communes sur 51 ont émis un avis favorable, dont deux communes avec des réserves. C'est le cas de la commune d'Aspremont.

En synthèse, dans le cadre du PLUM en vigueur à ce jour, amendé par des mises à jour récentes ET dans le cadre de la Révision Générale de ce PLUM, objet de cette réunion de concertation, le Maire ne portera aucun projet de construction d'immeuble collectif avec ou sans création de logements locatifs sociaux. Tout futur projet communal nécessitant une autorisation d'urbanisme, fera l'objet d'une réunion publique de concertation pour permettre de recueillir les avis et propositions des riverains concernés.



Alerte Canicule ou vague de chaleur

Adoptons ensemble les bons réflexes :

Protégez votre santé



Protégeons les plus vulnérables

Prenez des nouvelles régulières des personnes âgées, isolées ou en situation de handicap.
Les enfants (plus sensibles à la déshydratation et aux coups de chaleur).
Les femmes enceintes.
Le CCAS est à votre disposition pour vous accompagner si vous le souhaitez.



**Je prends
des nouvelles
des plus fragiles**

Services mis à votre disposition par la commune d'Aspremont

- ⇒ Nous vous rappelons que nous mettons à votre disposition **un lieu climatisé** et accessible dans la salle des fêtes si besoin.
- ⇒ Un **registre des personnes vulnérables** est ouvert : inscription à la mairie ou au n° 04-93-08-00-01.
- ⇒ Restez informés : abonnez-vous au **système d'alerte SMS communal**. Inscription gratuite à la mairie ou au ☎ 04 93 08 00 01 pour recevoir les notifications importantes.
- ⇒ En cas de besoin, appelez le **CCAS** au ☎ **06 63 39 36 10** ou le **15** pour toute urgence.
- ⇒ Prenons soin les uns des autres. En cette période éprouvante, votre solidarité peut sauver des vies.

Ensemble, restons vigilants et attentifs.

COMMENT EN BENEFICIER ?



VOUS POSSÉDEZ DÉJÀ UN ABONNEMENT LIGNES D'AZUR POUR VOTRE ENFANT ?

- 1 Rendez-vous dès le 1^{er} juin :
 - › Cliquez sur oui et prenez rdv en ligne
- 2 Demandez la transformation de l'abonnement actuel en abonnement gratuit -11 ans
- 3 Remboursement de l'abonnement annuel en cours au prorata de son utilisation (hors frais de dossier de 12 € non remboursés) :
 - › Tout mois commencé reste dû. S'il s'agit d'un abonnement "illimité" avec prélèvement automatique, toute demande de résiliation reçue après le 12 du mois reportera la durée de validité de l'abonnement au dernier jour du mois suivant
 - › Aucun remboursement possible pour les abonnements mensuels ou tickets
 - › À fournir : RIB, pièce d'identité valide, enfants et parents (original) et/ou livret de famille
- 4 Réglez les 15 € de frais de gestion annuels
- 5 Une fois validé, votre enfant pourra voyager gratuitement à partir du 1^{er} juillet. Titre valable pour 1 an à compter de la première validation.

VOUS N'AVEZ PAS ENCORE D'ABONNEMENT ?

- 1 À partir du 1^{er} juin, effectuez votre demande :
 - › Cliquez sur non et prenez rdv en ligne
- 2 Fournissez les documents suivants :
 - › Justificatif de domicile de - 3 mois (EDF, téléphone, impôts...)
 - › Livret de famille (si le nom de l'enfant diffère)
 - › Pièce d'identité et photo de l'enfant
- 3 Réglez les 15 € de frais de gestion annuels
- 4 Une fois validé, votre enfant pourra voyager gratuitement à partir du 1^{er} juillet. Titre valable pour 1 an à compter de la première validation.

L'Agence Mobile vous rend visite !

MERCREDI 9 JUILLET

ASPREMONT **12h00 à 14h00**

Place Bernard GARINO

Vous pouvez faire votre demande directement en scannant le QR code ci-dessous :



MEDIATHEQUE

Le 26 juin l'auteur JALBERT est venu à la rencontre des enfants de la classe de Mme Emmanuelle HAM au sein de la médiathèque, pour parler de son métier. Ce fût une expérience très enrichissante pour les élèves, qui ont pu découvrir comment naissent les histoires. Les enfants ont eu l'occasion de poser des questions. Ils ont été très curieux. Cette rencontre leur a permis de découvrir le monde de l'écriture, du dessin. Nous remercions chaleureusement Mr. Jalbert pour sa visite.



« La culture contre la canicule »

Durant l'été la commune d'Aspremont augmente l'amplitude de l'ouverture de la médiathèque.

Vous pouvez profiter des collections, accéder au service internet.

De nouveaux jeux seront à votre disposition pour cet été.



Vacances d'été : du 7 juillet au 31 août 2025

Jours	Horaires
Mercredi	14h00 - 17h30
Vendredi	14h00 - 17h30
Samedi	9h00 - 12h00



Rentrée 2025

Soutien scolaire gratuit à Aspremont

Une équipe de bénévoles (anciens professeurs) encadre des collégiens tous les lundis en assurant un soutien scolaire personnalisé.

▲ Places limitées



S'inscrire auprès de M. Deloffre au **06 79 01 91 06**

CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE MUSIQUE



Réunion de rentrée
le 13 septembre à 9h30

Les activités pédagogiques du conservatoire départemental de musique reprendront progressivement au cours de la semaine du **15 au 20 septembre 2025**.



"J'ai le plaisir de vous annoncer avoir ouvert mon cabinet de psychomotricité depuis l'année dernière à Aspremont. Situé au 97 route de Nice, il prend sa place au sein du cabinet des orthophonistes et rend notre



offre de soin plus complète. Je m'installe après 10 années d'expérience professionnelle à l'hôpital Lenval avec les enfants ou en maison de retraite avec les personnes âgées. Je suis affiliée au réseau PCO et périnatalité. Je travaille également à Nice à la maison des 1000 premiers jours.

Je reçois les bébés et les enfants accompagnés de leurs parents que ce soit pour des questions générales liées au développement psychomoteur ou pour des difficultés plus importantes chez des enfants avec des retards, des difficultés scolaires ou émotionnelles, des particularités ou des troubles du neurodéveloppement.

Je reçois également les personnes âgées qui connaissent des troubles liés au vieillissement. Les consultations peuvent se faire au cabinet ou à domicile.

Pour toutes questions ou demande de RDV je suis disponible par téléphone au 06 95 78 05 97

Coline FAU
Psychomotricienne D.E."

LE MOT DE LA LISTE D'OPPOSITION « AIMONS ASPREMONT »: LA SUPPRESSION DES ZFE

Les ZFE (zone à faible émission) sont des territoires dans lesquels la circulation de certains véhicules peut être restreinte afin de réduire la pollution de l'air. Les véhicules y circulant doivent disposer d'une vignette Crit'Air attestant qu'ils ont l'autorisation de circuler, lisez sur le site du service public.

La suppression des zones à faibles émissions, qui excluaient donc de la circulation les véhicules les plus polluants, a été votée par les députés en commission à l'Assemblée nationale le mercredi 28 mai. Et comme je le répète régulièrement dans ces colonnes, les extrêmes se rejoignent, et les Insoumis ont prêté main-forte au Rassemblement National pour s'offrir un succès politique contre le gouvernement en surfant comme d'habitude sur de la pure démagogie dans un détournement de l'esprit des lois.

En effet cette mesure repose sur un constat médical sans appel : pour faire baisser une pollution qui fait 40.000 décès prématurés chaque année en France, et 30.000 enfants asthmatiques supplémentaires, il faut limiter la circulation des véhicules les plus polluants et les plus anciens.

La perversité de ces politiques-politiciens qui ne cherchent que les coups médiatiques est qu'ils ont détourné cette mesure sanitaire en mesure antisociale, car il est vrai que les voitures les plus polluantes appartiennent aux familles les plus pauvres et qu'ils ont essayé d'associer les ZFE à l'écologie punitive alors que c'est avant tout un problème de santé publique !

Et que j'aurais préféré de nos représentants qu'ils trouvent des solutions pour accompagner de façon juste les citoyens les plus en difficulté vers ce type de mesures. De toute façon pour les plus riches d'entre nous, je préfère qu'il roule en voiture électrique de luxe plutôt qu'en gros 4x4, car je le répète il s'agit d'un problème sanitaire avant tout, car comme le rappelle le journaliste Patrick Cohen, nous avons en moyenne 9 mois de vie volés à cause de la pollution de l'air !

Laure Gignoux